



PROCÈS-VERBAL  
de la séance extraordinaire du Conseil municipal  
du 09/02/2026

Le Procès-verbal de la réunion du 19/01/2026 a été adopté à l'unanimité.

Etaient présents :

M. Lefort Thierry - M. Adam Alain - Mme Duny Muriel - M. Paillette Jean-Pierre - M. Bertrand Jacky - Mme Bretos Lydia - Mme Chan Sylvie - Mme Rousseau Isabelle - M. Lalouelle Laurent - M. Buffetrille Alain - Mme Sévin Françoise - Mme Lazzarotti Catherine - Mme Leroux Fabienne - M. Maros Patrick - Mme Anne Chantal - Mme Deuley Fabienne - Mme Fleury Nelly - M. Rycroft Jack - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Rauchs Géraldine

Absents excusés et représentés : Mme Horlaville Claire, M. Tracol Raphaël, M. Godet Jean-Michel, Mme Reijasse Delphine, M. Didier Eric et Mme Hamel Aurélie ont donné respectivement pouvoir à Mme Bretos Lydia, M. Buffetrille Alain, M. Lefort Thierry, Mme Sévin Françoise, M. Adam Alain et Mme Chan Sylvie.

Absent excusé : M. Blanchot Geoffroy

Formant la majorité des membres en exercice.

Sylvie Chan a été élue Secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation des zonages relatifs à la candidature d'inscription des *Plages du Débarquement, Normandie, 1944* au patrimoine mondial
2. Autorisation de demande d'amendes de police concernant les travaux de réfection et d'aménagement de la route de Bretteville

### QUESTIONS DIVERSES

1. APPROBATION DES ZONAGES RELATIFS A LA CANDIDATURE D'INSCRIPTION DES *PLAGES DU DEBARQUEMENT, NORMANDIE, 1944* AU PATRIMOINE MONDIAL

Dans le cadre de la candidature des *Plages du Débarquement, Normandie, 1944* à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, des zonages ont été définis afin de délimiter les périmètres du Bien et de la zone tampon.

La présente délibération a pour objet d'approuver ces zonages pour le territoire de la commune de Douvres-la-Délivrande, tels qu'ils ont été établis dans le dossier de candidature et présentés en annexe.

Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon),

**CONSIDERANT** l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE**

Les zonages relatifs à la Commune de Douvres-la-Délivrande tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

---

## **2- AUTORISATION DE DEMANDE D'AMENDES DE POLICE ROUTE DE BRETTEVILLE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'Etat transfère aux départements le soin de répartir une enveloppe financière issue du produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes éligibles, conformément aux dispositions des articles R.2334-10 à R.2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements).

Les dotations accordées sont obligatoirement destinées au financement des opérations énumérées à l'article R. 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux de réfection et de mise en sécurité de la deuxième partie de la Route de Bretteville.

Le coût prévisionnel de la deuxième tranche des travaux est estimé à 303 000 € H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE**

De réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 303 000 € H.T.

**S'ENGAGE**

A réaliser ces travaux sur l'année 2026 pour la deuxième tranche et les inscrire au budget en section d'investissement.

**AUTORISE**

Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée 40 % du montant des travaux, montant plafonné à 100 000 euros soit 40 000 euros.

**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : infos@mairie-douvres14.com

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 014-211402284-20260209-2026\_02\_09\_01-DE



N° 01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six

Le 09 février à 18 heures

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaient présents :

M. Lefort Thierry - M. Adam Alain - Mme Duny Muriel - M. Paillette Jean-Pierre - M. Bertrand Jacky - Mme Bretos Lydia - Mme Chan Sylvie - Mme Rousseau Isabelle - M. Lalouelle Laurent - M. Buffettrille Alain - Mme Sévin Françoise - Mme Lazzarotti Catherine - Mme Leroux Fabienne - M. Maros Patrick - Mme Anne Chantal - Mme Deuley Fabienne - Mme Fleury Nelly - M. Rycroft Jack - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Rauchs Géraldine

Absents excusés et représentés : Mme Horlville Claire, M. Tracol Raphaël, M. Godet Jean-Michel, Mme Reijasse Delphine, M. Didier Eric et Mme Hamel Aurélie ont donné respectivement pouvoir à Mme Bretos Lydia, M. Buffettrille Alain, M. Lefort Thierry, Mme Sévin Françoise, M. Adam Alain et Mme Chan Sylvie.

Absent excusé : M. Blanchot Geoffroy

Formant la majorité des membres en exercice.

Sylvie Chan a été élue Secrétaire de séance.

Dans le cadre de la candidature des *Plages du Débarquement, Normandie, 1944* à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, des zonages ont été définis afin de délimiter les périmètres du Bien et de la zone tampon.

La présente délibération a pour objet d'approuver ces zonages pour le territoire de la commune de Douvres-la-Délivrande, tels qu'ils ont été établis dans le dossier de candidature et présentés en annexe.

Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon),

**Date de convocation**

30/01/2026

**Date d'affichage**

30/01/2026

**Nombre de conseillers  
en exercice : 28**

Présents	22
Suffrages exprimés	27
Votes pour	27
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**

**APPROBATION DES  
ZONAGES RELATIFS A  
LA CANDIDATURE  
D'INSCRIPTION DES  
PLAGES DU  
DEBARQUEMENT,  
NORMANDIE, 1944 AU  
PATRIMOINE MONDIAL**

**CONSIDERANT** l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE**

Les zonages relatifs à la Commune de Douvres-la-Délivrande tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,

Thierry LEFORT



**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : infos@mairie-douvres14.com

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 014-211402284-20260209-2026\_02\_09\_02-DE



N° 02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six

Le 09 février à 18 heures

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaient présents :

M. Lefort Thierry - M. Adam Alain - Mme Duny Muriel - M. Paillette Jean-Pierre - M. Bertrand Jacky - Mme Bretos Lydia - Mme Chan Sylvie - Mme Rousseau Isabelle - M. Lalouelle Laurent - M. Buffetrille Alain - Mme Sévin Françoise - Mme Lazzarotti Catherine - Mme Leroux Fabienne - M. Maros Patrick - Mme Anne Chantal - Mme Deuley Fabienne - Mme Fleury Nelly - M. Rycroft Jack - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Rauchs Géraldine

Absents excusés et représentés : Mme Horlaville Claire, M. Tracol Raphaël, M. Godet Jean-Michel, Mme Reijasse Delphine, M. Didier Eric et Mme Hamel Aurélie ont donné respectivement pouvoir à Mme Bretos Lydia, M. Buffetrille Alain, M. Lefort Thierry, Mme Sévin Françoise, M. Adam Alain et Mme Chan Sylvie.

**Date de convocation**

30/01/2026

**Date d'affichage**

30/01/2026

**Nombre de conseillers  
en exercice : 28**

Présents	22
Suffrages exprimés	27
Votes pour	27
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**

Absent excusé : M. Blanchot Geoffroy

Formant la majorité des membres en exercice.

Sylvie Chan a été élue Secrétaire de séance.

**AUTORISATION DE  
DEMANDE D'AMENDES  
DE POLICE ROUTE DE  
BRETTEVILLE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'Etat transfère aux départements le soin de répartir une enveloppe financière issue du produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes éligibles, conformément aux dispositions des articles R.2334-10 à R.2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements).

Les dotations accordées sont obligatoirement destinées au financement des opérations énumérées à l'article R. 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux de réfection et de mise en sécurité de la deuxième partie de la Route de Bretteville.

Le coût prévisionnel de la deuxième tranche des travaux est estimé à 303 000 € H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE**

De réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 303 000 € H.T.

**S'ENGAGE**

A réaliser ces travaux sur l'année 2026 pour la deuxième tranche et les inscrire au budget en section d'investissement.

**AUTORISE**

Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée 40 % du montant des travaux, montant plafonné à 100 000 euros soit 40 000 euros.

Le Maire,

Thierry LEFORT

